

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 28162

présenté par  
M. Brotherson

-----

**ARTICLE 38**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement s'opposent à la suppression du dispositif de bonification du 1/5<sup>ème</sup> qui prend en compte la dangerosité des missions qu'accomplissent certains fonctionnaires au service de nos concitoyens au détriment de leur santé. Cette bonification du 1/5<sup>ème</sup> que le Gouvernement souhaite voir disparaître afin d'allonger encore un peu plus le temps de travail de ces fonctionnaires exerçant des missions de sécurité permet pourtant aujourd'hui à 700 000 personnes de bénéficier d'un départ à la retraite anticipée afin de tenir compte de leurs conditions de travail particulièrement pénibles et difficiles.